

Appel à initiatives Ruralinnov' 4 : « Campagnes partagées » Cahier des charges

Familles Rurales souhaite agir pour relever le défi des transitions territoriales. Dans le contexte de crises sanitaire et économique que nous traversons, nous avons pu constater l'importance de l'échelon local. Les ruralités ont un rôle déterminant à jouer dans les évolutions que nous souhaitons pour construire un modèle de développement plus durable. Pour réaliser cette ambition, Familles Rurales mobilise son fonds de dotation RURAL MOUV pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des territoires du XXI^e siècle.

Depuis la création de l'appel à initiatives Ruralinnov' en 2019, ce sont déjà 28 lauréats qui ont été récompensés !

Ruralinnov' 4 « campagnes partagées » vous propose de présenter vos projets associatifs s'inscrivant dans l'économie du partage ou collaborative.

Objectif

L'appel à initiatives Ruralinnov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats, de s'inscrire dans une démarche de développement durable. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value et en capacité de se pérenniser dans le temps.

Thématique : l'économie collaborative, sociale et solidaire

L'appel à initiatives a pour objet de faire émerger des projets associatifs innovants relevant de l'économie collaborative, sociale et solidaire. Celle-ci peut être définie comme une « économie horizontale de relation directe, tournée vers la mutualisation et le partage des connaissances, des services et des biens, où les échanges sont basés sur l'équité, la transparence et la convivialité. » (Labo de l'ESS, 2016)

Ce nouveau modèle s'est fortement développé ces dernières années, notamment dans le secteur marchand (grande plateformes numériques) mais aussi dans le secteur associatif. En milieu rural, les pratiques de mutualisation, d'échanges de matériel, de services etc. ont toujours existées. Elles constituent même l'ADN de Familles Rurales dont la création après-guerre se basait sur l'objectif de l'entraide entre les familles comme en témoigne les fameuses machines à laver partagées sur remorque dans les années 50 qui circulaient de familles en familles.

Cet appel à initiatives vise donc à soutenir les projets qui s'inscrivent dans cette démarche et permettent de proposer des alternatives au secteur marchand classique dans les territoires. Ces projets devront se baser sur la mutualisation et le partage et

favoriser le développement durable, l'économie circulaire, la solidarité et le lien social. Il s'agit en un mot de réinventer le concept de la machine à laver ambulante des années 50 en 2022 à l'ère du numérique et de la transition écologique !

Les projets pourront notamment concerner les domaines suivants :

- Mutualisation de services et de matériels : jardinages, réparations, partage de matériel (outils, remorques etc.)
- Mutualisations de la connaissance : livres, savoirs pratiques et théoriques, culture
- Alimentation : circuits-courts, vente directe, production partagée, récupération, anti-gaspi, épicerie collaborative...
- Energie : communauté de production d'énergie durable
- Mobilité : covoiturage, transports solidaires, autopartage, vélopartage etc.
- Numérique : serveurs locaux, open data

Les projets présentés doivent comporter des dimensions sociale (cohésion, aide aux publics fragiles, lien social, solidarité etc.) et environnementale inhérentes à l'action et aux objectifs de Familles Rurales.

Les projets transversaux qui croisent plusieurs objectifs seront privilégiés.

Modèle économique

Seront privilégiés les projets dont le modèle économique est solide et durable, dont le budget est précis et réaliste et qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et d'être dupliqués.

Zone géographique

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés et entrent parfaitement dans les critères.

Qui peut candidater ?

Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales).

Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général et qui sont parrainés par un membre du réseau Familles Rurales¹ (association ou fédération) ou engagés dans une collaboration locale avec le réseau Familles Rurales (réseau, consortium d'acteurs).

¹ Pour cela, il est nécessaire de demander un courrier de parrainage à l'association ou la fédération Familles Rurales de son territoire. Ce document doit être joint au dossier de candidature.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Sont éligibles les dépenses de :

- Ingénierie (dépenses liées à la conception du projet, à l'accompagnement)
- Fonctionnement
- Investissement (achat de matériels etc.)

Le financement RuralMouv pourra aller jusqu'à 15 000 euros pour le meilleur projet lauréat. Les actions engagées dès l'exercice 2022 sont éligibles.

Co-financements et partenariats

Seront privilégiés les projets qui prévoient des co-financements (publics ou privés) ou des partenariats.

Quels types de projets ne sont pas éligibles ?

Ne sont pas éligibles, les projets suivants :

- Les évènements ponctuels (colloques, manifestations etc.)
- Les projets personnels
- Les projets n'ayant pas de lien avec les territoires ruraux
- Les projets bénéficiant déjà d'un financement de RURAL MOUV dans le cadre des programmes Familles Rurales suivants : Tiers-lieux (projet Port@il), Points de médiation numérique, expérimentation développement durable.

Comment candidater ?

Pour présenter un projet, il suffit de **remplir le formulaire en ligne sur ruralmouv.fr jusqu'au 15 septembre 2022 inclus** (pièces nécessaires précisées dans le formulaire en ligne).

Le dossier sera examiné par un Jury qui établira une pré-sélection, un entretien en visioconférence sera ensuite organisé pour les dossiers pré-sélectionnés au courant du mois d'octobre. Une remise des prix sera organisée en novembre à Paris pour les lauréats en présence du conseil d'administration de Rural Mouv, des mécènes, des lauréats des éditions précédentes et des partenaires de Familles Rurales.